

COMPTE RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL DU JEUDI 6 MARS 2025

Le PV du CM du 6 février 2025 a été validé.

Adhésion ASPU : vu la faible participation des communes de la CCPU, le conseil décide de ne pas adhérer.

Mise en non - valeur : le conseil valide des mises en non-proposées par le Trésor Public

Zonage assainissement : le zonage Eaux Usés et Eaux Pluviales a été validé

Emprunt lotissement : 3 banques ont été consultées, le crédit agricole, le crédit mutuel et la banque postale.

Le conseil valide la proposition du crédit mutuel afin de conclure un emprunt de 175 000 euros sur 15 ans au taux de 3,35 %

Demande de subventions : différentes demandes ont été attribuées.

Informatique : les devis sont validés auprès de la société RBI pour la maintenance informatique qui sera mise en place à l'automne pour le parc informatique mairie (il sera demandé à la société Spip s'il continue d'assurer la maintenance de l'école et bibliothèque)

CDG : il est décidé d'adhérer au service de remplacement du CDG (par exemple pour le remplacement en cas de maladie des agents, aux services techniques, administratifs...)

Convention CTG : une réunion est programmée le 24 mars à St Germain Laval pour le suivi de la nouvelle Convention Territoriale Globale (CTG) commune aux deux territoires de la Communauté de communes du Pays d'Urfé et de la Communauté de communes Vals d'Aix et Isable.